

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 19 avril 2016, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 05.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Hélène Jacques

Sont absents :

Daniel Blais
Bernyce Turmel

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCACTION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Adoption de règlements ;
 - 1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 19 avril 2016 du règlement no 278-2016 décrétant un emprunt et des dépenses de 16 600 000 \$ relatif à l'acquisition de terrains, à des travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable dans certains secteurs situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore ;
 - 1.2. Premier projet de règlement no 280-2016 portant sur les conditions d'implantation supplémentaires dans les zones RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34, RA-35, l'entreposage extérieur en zones agricoles A, AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015 et 275-2015) ;
2. Projet d'eau potable et d'eaux usées;
 - 2.1. Acquisitions de terrains ;
 - 2.2. Compensations pour les cultures agricoles ;
3. Inspection municipale ;
 - 3.1. Embauche d'un remplaçant pour congé de maternité ;
4. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

1. ADOPTION DE RÈGLEMENT

1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 19 avril 2016 du règlement no 278-2016 décrétant un emprunt et des dépenses de 16 600 000 \$ relatif à l'acquisition de terrains, à des travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable dans certains secteurs situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 19 avril 2016

certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 278-2016 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

2016-04-136

1.2. Premier projet de règlement no 280-2016 portant sur les conditions d'implantation supplémentaires dans les zones RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34, RA-35, l'entreposage extérieur en zones agricoles A, AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015 et 275-2015)

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 280-2016 portant sur les conditions d'implantation supplémentaires dans les zones RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34, RA-35, l'entreposage extérieur en zones agricoles A, AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015 et 275-2015) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

2. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

2.1. Acquisitions de terrains

2016-04-137

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de terrains afin de mener à terme le projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition des lots suivants au cadastre du Québec, au coût symbolique d'un dollar (1,00 \$) chacun, et ce, tel que stipulé dans l'entente signée le 15 mai 2006 par les propriétaires actuels et/ou antérieurs :

No de lot	Superficie	Propriétaire
3 634 628	272,4 m.c.	Jessica Corriveau Christopher Hamel
3 634 630	198,2 m.c.	Nicole Labbé Lucien Patry
3 634 632	172,7 m.c.	Guy Baillargeon
3 634 634	821,9 m.c.	Marie-Pier Morin André Lessard

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2.2. Compensations pour les cultures agricoles

Sujet reporté.

3. INSPECTION MUNICIPALE

2016-04-138

3.1. Embauche d'un remplaçant pour congé de maternité

ATTENDU QUE la directrice adjointe des travaux publics est en congé de maternité pour une période indéterminée ;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste vacant, étant donné les projets en cours ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Alex Blanchette, étudiant en génie civil, dans le cadre d'un stage d'été débutant le 2 mai 2016, selon le tarif horaire en vigueur du Service de placement de l'Université Laval, et ce, en remplacement du congé de maternité de la directrice adjointe des travaux publics.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-04-139

5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 HEURES 16.

Adopté ce 2 mai 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
